

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ♦ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES ♦ Compte chèques postaux : Paris 272-43. — Registre du Commerce n° 57

## Comment on gâche un maître atout

Essayez de remplir un panier percé : vous y perdrez votre latin. Sans doute, un afflux massif peut donner l'illusion momentanée de faire remonter le niveau. Bien vite, la réalité reprend ses droits.

Voilà les réflexions que suggère, à tout esprit sensé, le généreux projet des industriels du Nord. L'inspiration ne surprend pas de la part de ces patrons dont on ne connaît pas assez en France la hardiesse et la clairvoyance. Qui sait chez nous que les patrons du Nord, non contents de restaurer leurs établissements dévastés par l'ennemi, ont consacré 100 millions de francs à améliorer le sort de leurs ouvriers. Vous avez bien lu : 100 millions, pour créer le sur-salaire familial, les caisses de retraites, les secours de maladie. Il y a des capitaines d'industrie assez intelligents pour comprendre que la meilleure manière de stimuler le travail est d'encourager largement les efforts.

Dans le Nord, l'industrie privée a su combler la carence de l'Etat. C'est de ce précédent qu'est née l'idée de se substituer sur le plan national, à un pouvoir défaillant.

Mais les industriels du Nord n'ont rien des pêcheurs de lune. S'ils sont assez patriotes pour vouloir sauver le pays, s'ils ont assez conscience de leurs intérêts pour comprendre qu'ils sont la première victime de la débâcle du franc, ils n'ont certainement pas la naïveté de concevoir l'opération de salut sans en discerner la condition essentielle : l'élimination radicale des intrigues politiques. Voilà la fissure béante par laquelle s'évanouissent toutes les forces vives du pays.

Apporter un concours financier — et quel concours ! — la mobilisation de toutes nos réserves industrielles, avant d'avoir bouché énergiquement toutes les fuites, serait aggraver le mal au lieu de le guérir. Avant de remplir la caisse, il faut la réparer et la mettre à l'abri des rapines des pillards.

L'intervention de l'industrie suppose donc des conditions préjudiciables. Ceux qui assument courageusement les responsabilités, ont le droit, disons plus, le devoir, de revendiquer les responsabilités. Il est impossible qu'ils ne l'aient pas déclaré nettement quand ils ont présenté le projet au président de la République. Ils ont dû poser catégoriquement le problème. Des apports de fonds, il en faudra, mais avant tout le conseil judiciaire.

Ce serait bien mal connaître nos politiciens que d'imaginer qu'ils se laisseront écarter de l'assemblée au beurre sans protester. N'ont-ils pas déjà pris les devants en cherchant à détourner, peut-être même à stériliser l'initiative des industriels par des révélations prématurées ? Il serait bien intéressant de connaître d'où sont parties les insinuations qui, en même temps qu'elles permettaient à quelques initiés de réaliser un fructueux coup de bourse, risquent de gâcher un de nos suprêmes atouts.

Tout imposait la discrétion et la nécessité de ménager les nerfs du pays et les égards dus à une initiative limitée qui ne pouvait fructifier qu'à condition de se développer et de se préciser. Il fallait laisser mûrir le germe au lieu de l'exposer aux rafales. Tout au contraire, on a trahi doublement l'initiative en la divulguant avant que les auteurs du projet aient eu le temps de se mettre en rapport avec les dirigeants de toutes les grandes forces industrielles du pays, plus en l'orientant dans le sens le plus dangereux.

Le projet a été présenté comme un moyen de faire appel aux dollars. Ce serait bien la peine, en vérité, d'involutionner notre fortune industrielle pour nous mettre sous la tutelle de l'étranger. Le premier résultat d'un effort français ne doit pas être de permettre à la France de se sauver elle-même.

Mais c'est bien le dernier des soucis de nos politiciens. Ils n'ont vu dans l'affaire qu'un moyen de satisfaire des convoitises, le mirage d'un Pactole. Ah ! les industriels proposent de mettre leurs réserves à la disposition du pays ! Ils reconnaissent donc qu'ils possèdent des disponibilités. Que nous parle-t-on d'une offre bénévole subordonnée à un contrôle ! Pourquoi pas la réquisition ! Et quel meilleur moyen de préparer le retour à la contrainte que de faire échouer le geste généreux.

Cette manœuvre ouvrira-t-elle les yeux du pays ? De l'argent, on en trouvera en France tant que l'on voudra dès qu'on se décidera à en finir avec les fantasmes des politiciens. La crise n'est pas financière, elle est politique. C'est le mal politique qu'il faut guérir d'abord. Toute autre cure est une perte de temps, et ce qui est plus grave, une perte de substance.

SANT-BRICE

## M. Gordon-Canning est-il vraiment accrédité ?

Paris, 21 décembre. — C'est aujourd'hui que M. Gordon-Canning, qui se dit porteur d'une lettre autographe d'Abd-el-Krim pour l'ouverture des négociations de paix, arrive à Paris, venant de Tanger.

Est-il accrédité régulièrement ? Ne l'est-il pas ? Est-ce un intermédiaire comme tant d'autres ?

Les services intéressés du quai d'Orsay continuent de marquer bien du scepticisme sur la régularité de son mandat et sur l'intérêt des conversations qu'ils pourraient avoir avec lui.

## UNE ÉPOQUE DISPARAIT Jules Méline est mort



M. MÉLINE

Paris, 21 décembre. — On annonce la mort à l'âge de 87 ans, en son domicile, 4 rue de Camille, à Paris, de M. Jules Méline, ancien président du Conseil, ancien ministre de l'Agriculture, fondateur de l'ordre du mérite agricole.

Avec M. Méline qui vient de mourir, disparaît le symbole vivant du protectionnisme. Bien qu'il ait participé à plusieurs reprises aux Conseils du gouvernement, et occupé même le pouvoir pendant deux ans, il fut moins un politicien qu'un économiste. De l'homme politique, il n'eut ni l'ardeur combattive, ni cette foi certaine qui le porta à la défense de l'idée ou se résume toute sa vie et à quoi il doit de devoir marquer parmi les personnages de la III<sup>e</sup> République.

Il varia dans ses opinions politiques, mais du moins sans cesser d'être fermement attaché aux principes républicains. Il subit une évolution qui des partis avancés de la gauche qu'il rejoignit en 1888 et tout son tempérament se dessina dans cette ligne modérée, sans en excepter l'opinion de la droite.

Mais sa voie économique demeura inébranlable, aussi fidèle dans ses commandements qu'un « Credo ».

Sans s'en faire le champion, il y mit une conviction et une persévérance qui fit l'unité de sa carrière.

En 1903, à 63 ans, il était aussi ardent à combattre les droits sur le blé qu'il l'était en 1881 au ministère Ferry. Plein de réserves dans les débats politiques, il devenait éloquent, sa figure pâle s'animait, quand pointait la moindre menace contre le protectionnisme.

Il fallait le voir dans ces occasions aux prises avec M. Passy, animés l'un et l'autre de la même intrépidité. M. Méline était né à Remilly-en-Auxois en 1838 et tout son tempérament se dessinait dans cette fécondité vossienne, qu'il apportait à Jules Ferry de confesser comme une des vertus ou des faiblesses de son terroir. De cette qualité et de ce défaut, M. Méline fit aussi le secret de sa force. Son physique répondait d'ailleurs à son caractère.

Malgré et sans, ayant gardé de son passage au Palais, une gravité qui accentuait encore par une tenue sévère, le visage assésé, les lèvres minces, l'œil clair et froid, il cachait sous une apparence chétive, toute une résistance nerveuse nécessaire à mener à bien le succès de l'idée à laquelle il s'était voué.

### M. DOUMER CONFÈRE

Paris, 21 décembre. — M. Doumer, ministre des finances, a conféré ce matin avec M. Chaulemps, ministre de l'Intérieur et Israël, du cabinet du président de la Chambre, qui sont venus lui exposer les idées générales dont le parti radical désire voir s'inspirer les projets financiers du gouvernement.

### LE CHATEAU DU PLESSIS BRÛLE

Compiègne, 21 décembre. — A Ribécourt, un incendie dont on ignore encore les causes, a détruit en partie le château du Plessis, appartenant au comte de Breda.



M. Doumergue assiste au déjeuner offert, à l'Élysée aux enfants des écoles

## "Le système parlementaire a besoin d'être transformé" dit M. Mussolini à un journaliste

« Il faut protéger le Gouvernement contre les intrigues de couloirs »

New-York, 21 décembre. — M. Thomas B. Morgan, correspondant de l'« United Press » à Rome, a obtenu de M. Mussolini une longue interview dont voici quelques passages.

M. Morgan a demandé à M. Mussolini : — La politique administrative et exécutive du fascisme ouvre-t-elle une ère nouvelle ? Implique-t-elle une nouvelle conception du gouvernement ?

— Au bout, répond M. Mussolini, le fascisme engagé dans l'action pratique, s'occupe très peu des théories. Mais actuellement, un ensemble de nouvelles lois bien pensées et bien conçues, est organisé dans tous les éléments constitutifs de l'État italien. Le mot fascisme ne signifie pas seulement un certain mouvement révolutionnaire qui fut victorieux en octobre 1922, mais implique une conception réelle et originale du gouvernement, particulièrement adaptée aux conditions politiques, modifiées de notre époque et aux nécessités historiques spéciales du peuple italien.

— Le principe représentatif et parlementaire sera-t-il abandonné ?

— Le fascisme ne se propose pas le complet abandon, mais plutôt, la transformation du système parlementaire qui sans aucun doute, est dans la voie de la décadence dans tous les pays qui l'ont suivi jusqu'à présent.

« Nous commencerons d'abord par la conception selon laquelle le gouvernement ne peut continuer à vivre s'il n'est pas protégé contre les machinations de couloirs et par les petits complots des groupes intéressés à poursuivre des buts personnels.

### Le franc subit un nouvel assaut

Paris, 21 décembre. — Bien que le franc ait conservé une partie appréciable du terrain qu'il avait gagné ces jours derniers, on a enregistré aujourd'hui un vil mouvement de reprise sur les devises étrangères. Il fallait s'y attendre. Les notes publiées samedi soir et les diverses déclarations de personnalités du commerce et de l'industrie ont marqué en effet que la proposition des industriels du Nord, pour si intéressante qu'elle soit, n'était pas susceptible de recevoir une application immédiate ou même prochaine. Le marché qui s'était vivement affolé a réagi aujourd'hui. Il en est résulté un gain de cinq points pour la Livre qui fut surtout acquis dans la matinée et au début de la séance officielle.

Le cap des 130 fut en effet franchi en premiers cours (130.80) et l'on termina sans effervescence à 129.72. Le dollar ouvert à 26.87 termina à 26.74.

Peu de changements sur le boisse. Le livre vint aux derniers cours de la journée (130.15) et le dollar 26.82.

### Les cambrieurs chez Citroën

Paris, 21 décembre. — Quel Michalet, à Clichy, des cambrieurs ont pénétré dans les bureaux de l'usine Citroën. Ils ont éventré un coffre-fort et se sont emparés de 25.000 francs qui s'y trouvaient.

D'autres malfaiteurs ont vainement tenté la même opération dans une usine de la rue des Prairies, mais dérangés sans doute, ils ont abandonné la besogne entamée.

## La bourrasque d'hier a sévi avec rigueur sur presque toute la France

Paris, 21 décembre. — Décidément, l'année 1925 pourra compter dans les annales météorologiques comme une année particulièrement mauvaise. Après un froid rigoureux qui avait sévi sur Paris et sur toute la France, après le dégel, après la pluie, voici que le vent se met de la partie et souffle en tempête. Le baromètre indique une grande dépression. L'airglue affolée, après avoir oscillé dans la matinée aux environs de 730 mm, redescendait vers midi de plusieurs divisions pour se fixer à 16 heures sur le minimum de 727, presque à bout de course. Et le vent qui à Paris gêne énormément la circulation et cause bien des tourments aux femmes avec leurs jupes déjà courtes, a jeté la perturbation dans les communications téléphoniques et télégraphiques avec les villes et avec l'étranger où presque, car les trois-quarts des fils de l'administration des P. T. T. ont été brisés.

On peut juger du désarroi causé au commerce et à la finance par cette interruption. Et ce n'est pas sans émotion que l'on songe aux pêcheurs surpris par la tempête sur la mer démontée. Auront-ils eu le temps de rallier un port pour s'y mettre à l'abri. A l'Office National météorologique, où nous sommes allés aux renseignements, on pense que le vent va faiblir assez rapidement.

— Nous sommes, en ce moment, nous a-t-on dit, en plein dans la trajectoire des bourrasques qui ordinairement sévissent sur les côtes.

Le vent du sud-ouest, vers l'ouest atteint à certains moments, 20 mètres à la seconde. La région nord-est de la France, Nancy, Epinal, etc. est en un peu épiquée. Le vent du vent avait une vitesse maxima de 12 mètres.

On peut prévoir que dès ce soir il se calmera et que demain il ne soufflera que faiblement.

## Une femme poignarde son mari

Arrêtée elle affirme que c'était pour se défendre

Paris, 21 décembre. — Un drame, dont les circonstances exactes sont encore inconnues, s'est déroulé 57 bis, rue de Tocqueville, dans le logement des époux Schmitt.

La femme, née Alfréda Naudin, 29 ans, blanchisseuse, a frappé de deux coups de poignard au cœur son mari, Victor Schmitt qui est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital Baudouin.

La meurtrière, arrêtée, prétend n'avoir pas eu l'intention de tuer, mais seulement s'être défendue contre les brutalités de son mari ivrogne et violent.

L'enquête continue, menée par le parquet et le commissariat de police du quartier des Ternes.

## La condamnation des monopoles par les commerçants

Toulouse, 21 décembre. — Les groupements commerciaux et industriels de la région ont élevé une protestation énergique contre le caractère rétroactif de la loi du 4 décembre 1925, et l'exonération dont elle fait bénéficier certaines catégories de contribuables. Ils ont émis en vue que l'assainissement financier soit recherché :

1° Par une compression sévère et continue de toutes les dépenses publiques. Par une meilleure utilisation de toutes les richesses nationales, notamment les monopoles dont l'exploitation par l'Etat est insuffisamment productive. Par la réaffectation des impôts existants dans le cadre des équivalences fiscales plus rigoureuses, tout citoyen sans exception devant contribuer aux charges publiques proportionnellement à ses facultés.

Poitiers, 21 décembre. — S'associant au mouvement général de protestation entrepris par les groupements commerciaux à la suite du vote hâtif de la loi du 4 décembre, les commerçants du département de la Vienne, se sont réunis ce matin à la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Servant, ancien sénateur, et ont adopté à l'unanimité, la résolution suivante qu'une délégation est allée porter à la préfecture pour transmission au gouvernement :

Les commerçants et industriels de la Vienne réunis le 21 décembre au nombre de cent, dont trente présidents de syndicats représentent eux-mêmes 2.000 commerçants, déclarent protester contre la législation actuelle qui les grève d'impôts et adjoint les pouvoirs publics de comprendre enfin que leur devoir impérieux est de rétablir l'égalité fiscale, de cesser tout gaspillage et de tirer un meilleur rendement des monopoles et des richesses de l'Etat, de réviser la trêve des partis dans l'union de toutes les bonnes volontés. Dans ces conditions irréductibles, les commerçants de la Vienne prennent la résolution qu'au cas où il ne leur serait pas tenu compte de leurs revendications, ils sont prêts, en union avec l'ensemble des groupements commerciaux de France à opposer une résistance vigoureuse à l'exécution de mesures fiscales qui ruinent l'économie sociale du pays.

Michel, secrétaire général civil et M. le général Lanson, chef de la Maison militaire, ainsi que les membres de ses maisons civiles et militaires, a reçu en audience publique M. Valerio Valerio, auditeur à la nomenclature, qui lui a remis les lettres pontificales l'accréditant auprès de lui, en qualité d'abbé apostolique.

A l'issue de cette audience, l'abbé ayant demandé lecture du bref pontifical, le cardinal Dubois, en présence du chef de l'Etat, imposé la barrette au cardinal Cerretti qui était en même temps revêtu du manteau de pourpre par l'introduction des ambassadeurs.

Le cardinal Cerretti a été reçu ensuite en audience publique par le chef de l'Etat assisté du président du Conseil et entouré des membres de ses maisons civiles et militaires. Cette audience ayant pris fin, les cardinaux ont été retenus à déjeuner par le Président de la République, avec le président du Conseil et les autres personnalités ayant pris part à la cérémonie.

Un départ de l'Élysée, les mêmes honneurs qu'à l'arrivée ont été rendus.

### FATAL ACCIDENT DE CHASSE

Remmes, 21 décembre. — Le jeune Marcel Aubault, 18 ans, chasseur, à Bréal-sous-Montfort, voulant chasser le corbeau malgré l'interdiction de ses parents, qui le mauvaise idée s'appuyait sur le canon de son fusil en sautant une haie, la détente s'accrocha à une branche.

Le coup partit. Le jeune chasseur reçut le coup dans le sein droit. Il est mort à l'hôpital de Rennes.

### UNE FUNÈRE CHASSE AUX ALOUETTES

Chinon, 21 décembre. — En chassant des alouettes hier à Buzais, M. Decharien, âgé de 24 ans, a été tué accidentellement par M. Durand.

Celui-ci tira un coup de fusil au moment même où M. Decharien qui était à genoux auprès de lui, se releva brusquement.

La victime fut atteinte en plein front.

## La franchise postale pour les poilus du Levant

Paris, 21 décembre. — En réponse à la demande de M. Franklin-Bouillon, le ministre de la Guerre fait connaître par la voie du « Journal Officiel », qu'un décret est en préparation étendant aux troupes de Syrie, le bénéfice du régime gratuit des paquets postaux militaires, dans les mêmes conditions que les troupes d'occupation du Maroc.

Paris, 21 décembre. — Le secrétaire général des P. T. T. nous communique la note suivante :

Un décret du 13 décembre courant vient d'autoriser l'envoi gratuit chaque semaine d'un paquet du poids maximum d'un kilo aux militaires de l'armée du Levant. Chacun de ces militaires recevra de son unité, une fois par semaine, un bon pour un paquet gratuit, qu'il devra faire parvenir aux personnes susceptibles de lui envoyer des paquets.

Les bons seront valables pendant un mois. Les paquets gratuits seront acceptés aux guichets des bureaux de poste sur la présentation de ces bons. Ils ne seront pas admis à la recommandation.

Le service des paquets gratuits commencera à fonctionner aussitôt que les expéditeurs seront munis des bons qui leur auront été transmis par leurs correspondants.

## C'est à l'Élysée que Mgr Cerretti reçoit des mains du cardinal Dubois la barrette cardinalice

Paris, 21 décembre. — Son Excellence, Mgr Cerretti, nonce du Saint-Siège près la Présidence de la République, ayant été promu à la pourpre vaticaine dans le Consistoire du 14 décembre dernier, a reçu à midi, la barrette cardinalice par le ministre de Son Excellence, le cardinal Dubois, au Palais de l'Élysée, en présence du chef de l'Etat.

A 11 h. 30, M. de Fouquières, introducteur des ambassadeurs, est allé prendre à la nomenclature, avenue du Président Wilson, le nouveau cardinal, ainsi que Mgr Valerio Valerio, abbé apostolique, Don Enzo Napoli Rampolla, prince de Monte-Leone, garde-noble pontifical, Mgr Evreimoff, Mgr Ficiocchi, secrétaire de l'abbé.

Le cortège auquel s'était joint Son Excellence le cardinal Dubois qui était accompagné de Mgr Merrio, s'est rendu à l'Élysée où les honneurs militaires ont été rendus.

A midi, le Président de la République, ayant auprès de lui MM. Briand, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Berthelot, ambassadeur de France, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères, Laroche, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques, Capet, conseiller pour les Affaires religieuses au ministère des Affaires étrangères, Jules

Metz, 21 décembre. — A Merlebach (Moselle), une violente explosion s'est produite ce matin dans une usine d'oxygène liquide. Plusieurs enfants, qui se rendaient à cette heure à l'école, ont été atteints par des pierres et des débris de machines projetés au loin.

De nombreuses maisons de Merlebach et de Freyming se sont écroulées. On ignore encore le nombre total des victimes, mais on croit qu'il y a des morts.

## Il est trop gras...

Caplow, 21 décembre. — Le Daily Mail signale que le plus gros garçon de l'Afrique du Sud est Gideon Bad, qui bien qu'agé de 11 ans, pèse 205 livres, mesure 5 pieds de haut, a une poitrine de 52 pouces et un tour de taille de 58 pouces.

Gideon vit avec sa mère qui est veuve à Montagu, vieux village dans une province du Cap. Il a deux sœurs, toutes deux plus âgées que lui, mais aussi plus sveltes. Gideon est intelligent et spirituel et entend l'anglais aussi bien que le hollandais.

En raison de son obésité, il ne peut aller en classe, et, de ce fait, est très envié par les autres enfants de l'endroit.

Les malfaiteurs ont en leur besogne facilitée, par l'isolement de la maison et le bruit fait par une répétition musicale dans le voisinage de la perception.

Le parquet s'est transporté sur les lieux. Jusqu'ici aucun indice n'a pu être relevé.

## Un coup de grison fait deux victimes

Autun, 21 décembre. (par télexgramme de notre correspondant particulier). — Ce matin, aux usines de schistes bitumeux des Thélots, alors que les ouvriers venaient de reprendre le travail, un coup de grison a fait deux victimes.

Deux d'entre eux, MM. Dupard, de La Selle-en-Morvan, et Lenoir, de Tavarnay, ont été grièvement brûlés. Ils ont été transportés dans une clinique d'Autun. Leur état est grave.

LIRE EN PAGE 2 : Nos Informations de Dernière Heure. Les Sports. Le Conseil municipal de Moulins. EN PAGE 3 : Le Conseil municipal de Vichy. Le Conseil général de la Nièvre. EN PAGE 5 : La Page de la Famille.

## Le colonel de Pinedo visite le Bourget

Paris, 21 décembre. — Accompagné de MM. Nicaise et Barbaron, de la Maison Lorraine-Dietrich et de quelques amis, le colonel de Pinedo a visité le Bourget. Il a été reçu ce matin à 10 heures au 34<sup>e</sup> régi-

## UN MYSTÈRE TRAGIQUE Un corbeau décale le cadavre étranglé d'un jeune enfant

Romorantin, 21 décembre. — Samedi, des passants observèrent non loin de la route, près du bourg de Saint-Julien-sur-Cher, un corbeau qui voletait le bec couvert de sang, au-dessus d'une excavation.

Une de ces personnes intriguées, pensant que le volatile avait dévoré un animal crevé, voulut se rendre compte.

Quelle ne fut sa surprise en se trouvant en présence d'un cadavre nu, le pied déchiré, d'un enfant du sexe masculin.

Elle prévint aussitôt la gendarmerie qui avisa le parquet de Romorantin.

Un médecin légiste ayant procédé à l'autopsie, constata une fracture du pariétal gauche et des traces de strangulation. L'enquête continue.

## Une catastrophe à Merlebach

Metz, 21 décembre. — A Merlebach (Moselle), une violente explosion s'est produite ce matin dans une usine d'oxygène liquide. Plusieurs enfants, qui se rendaient à cette heure à l'école, ont été atteints par des pierres et des débris de machines projetés au loin.

De nombreuses maisons de Merlebach et de Freyming se sont écroulées. On ignore encore le nombre total des victimes, mais on croit qu'il y a des morts.

## Les malfaiteurs prélèvent l'impôt

Péronne, 21 décembre. — Alors que M. Talobre, percepteur à Foucaucourt, demeurant à Proyot, prenait son repas du soir dans un café de cette localité, des malfaiteurs ont pénétré dans le bureau de la perception et ont pris 102.000 francs en billets de banque et 112.000 francs en bons de la défense nationale. Ils ont défilé plusieurs milliers de francs en bons de 200 francs.

Les malfaiteurs ont en leur besogne facilitée, par l'isolement de la maison et le bruit fait par une répétition musicale dans le voisinage de la perception.

Le parquet s'est transporté sur les lieux. Jusqu'ici aucun indice n'a pu être relevé.

## Un coup de grison fait deux victimes

Autun, 21 décembre. (par télexgramme de notre correspondant particulier). — Ce matin, aux usines de schistes bitumeux des Thélots, alors que les ouvriers venaient de reprendre le travail, un coup de grison a fait deux victimes.

Deux d'entre eux, MM. Dupard, de La Selle-en-Morvan, et Lenoir, de Tavarnay, ont été grièvement brûlés. Ils ont été transportés dans une clinique d'Autun. Leur état est grave.

LIRE EN PAGE 2 : Nos Informations de Dernière Heure. Les Sports. Le Conseil municipal de Moulins. EN PAGE 3 : Le Conseil municipal de Vichy. Le Conseil général de la Nièvre. EN PAGE 5 : La Page de la Famille.

## Le colonel de Pinedo visite le Bourget

Paris, 21 décembre. — Accompagné de MM. Nicaise et Barbaron, de la Maison Lorraine-Dietrich et de quelques amis, le colonel de Pinedo a visité le Bourget. Il a été reçu ce matin à 10 heures au 34<sup>e</sup> régi-

ment d'aviation, le capitaine Arrachard et le capitaine Renvoisé.

Un déjeuner exclusivement militaire a réuni à midi dans une des salles du 34<sup>e</sup> régiment d'aviation, les personnalités les plus notoires de notre aviation militaire.

M. Laurent Eynac assistait à ce déjeuner, ainsi que le colonel Girod, président de la commission de l'armée de la Chambre et plusieurs généraux.

M. Doumergue assiste au déjeuner offert, à l'Élysée aux enfants des écoles

M. Doumergue assiste au déjeuner offert, à l'Élysée aux enfants des écoles

M. Doumergue assiste au déjeuner offert, à l'Élysée aux enfants des écoles

M. Doumergue assiste au déjeuner offert, à l'Élysée aux enfants des écoles

M. Doumergue assiste au déjeuner offert, à l'Élysée aux enfants des écoles

M. Doumergue assiste au déjeuner offert, à l'Élysée aux enfants des écoles

M. Doumergue assiste au déjeuner offert, à l'Élysée aux enfants des écoles

La fiscalité du régime sous-levé de véhémentes protestations

Mais combien d'entre les protestataires ont voté pour le Cartel ?

Paris, 21 décembre. — Deux meetings ont eu lieu aujourd'hui, qui ont réuni un nombre de commerçants et d'industriels...

LES VŒUX DES COMMERÇANTS DE DIJON

Dijon, 21 décembre. — Les Chambres de commerce de la région de Dijon, réunies...

La tempête à Paris

Paris, 21 décembre. — La tempête qui s'est abattue sur Paris et sa banlieue...

Le Rif est calme

Fez, 21 décembre. — On ne signale aucune opération sur l'ensemble du front Nord...

Mac Donald vient nous désorganiser

Londres, 21 décembre. — M. Mac Donald a quitté Londres cet après-midi...

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyon, 21 décembre. — Porcs amenés 1614, abattus 171. Prix extrêmes de 640 à 780...

Revue de la Presse

L'AFFAIRE SARRAIL. Le Nouveau Siècle (Philippe Barrès) : Grand débat, hier et avant-hier, à la Chambre...

Les Sports

HIPPISME

COURSES A ENGHIEN. Prix de l'Yvette. — 1er Gibouille, Paul Crabby...

ESCRIME

SOCIÉTÉ D'ESCRIME « L'ESPERANCE » DU CREUSOT. Dimanche dernier, 12 fleuretistes étaient en ligne...

ASSOCIATION

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE D'Auvergne

La Machine bat Decize par 6 buts à 5. Très belle partie, qui, malgré le terrain glissant...

COMITÉ DE LA LIGUE D'Auvergne

À la suite de deux derniers matches de poules de division d'honneur d'association...

RUDBY

MONTLUÇON PREND SA REVANCHE

En match comptant pour le championnat de 2e série, l'U. S. V. avait battu, sur terrain adverse...

MOTO-CLUB MOULINOIS

Communication : Toutes les personnes en possession d'une moto...

LE FRANC VA MAL

La Lanterne (F. H.) : La troupe de docteurs est au chevet du malade, groupe à lui !

LE VRAI MAL DU FRANC

Le Matin (Lauzanne) : Mais où sont, au Palais Bourbon, l'expérience et la sagesse ?

QUE NE LE FAIT-IL COMPRENDRE A SES AMIS ?

L'Œuvre (Tory) : Nous sommes de ceux qui persistons à croire que la situation du franc est la première...

OXFORD BAT STADE FRANÇAIS

Paris, 21 décembre. — Le dernier match à Paris de l'équipe des étudiants de l'Université d'Oxford...

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 21 décembre. — VILLE DE PARIS 1910. Le n° 100.108 gagne 200.000 francs.

ALLIER

Le Conseil municipal de Moulins constitue une dotation de 100.000 francs pour la création d'un office public d'habitations à bon marché

Une assez longue discussion s'engagea sur la question de l'électricité à Moulins. M. Roussel...

MOULINS

Les élections consulaires de dimanche

Le scrutin de ballottage, à Moulins, pour le renouvellement des membres du tribunal de commerce...

CHARENTAINE

CHARENTAINE

Le banquet annuel de l'Association aura lieu le dimanche 10 janvier...

CHARENTAINE

Les étrangers âgés de plus de 15 ans, sont invités à faire d'urgence leur demande de carte d'identité...

CHARENTAINE

Accidents du travail. — François Conte, 37 ans, chef monteur...

CHARENTAINE

Les écrivains. — M. Sanial, chiffonnier, rue Champollion...

CHARENTAINE

Le chifonnier était en état d'ivresse, sa voiture n'était pas éclairée...

CHARENTAINE

Plainte a été déposée et une enquête est ouverte.

CHARENTAINE

Naissances. — Gisèle Brunet, 63, rue de la République...

CHARENTAINE

Mariages. — Marius Ciria et Marie-Louise Charriot...

CHARENTAINE

Publication de mariage. — René Vollekinat, boulevard 72...

CHARENTAINE

Décès. — Robert Radan, 15 jours, cité Verdun...

CHARENTAINE

Le banquet de l'A. G. M. G. — On nous écrit : Les membres de la section de l'A. G. M. G. de Charente...

CHARENTAINE

Le banquet de l'A. G. M. G. — On nous écrit : Le banquet se termina au milieu d'une belle cordialité.

CHARENTAINE

Un bal des plus animés, réuni ensuite jeunes et vieux et ne se termina qu'à l'aurore.

CHARENTAINE

OFFICE DÉPARTEMENTAL DES PUPILLES DE LA NATION

Par arrêté du 2 décembre 1925, M. le ministre de l'Instruction publique...

CHARENTAINE

Les groupements constituant des collèges (associations coopératives ouvrières de production et de consommation...

CHARENTAINE

Le second pèlerinage semblable à celui de Paques aura lieu pendant les grandes vacances...

VICHY CONSEIL MUNICIPAL

Assistance aux familles nombreuses : augmentation du taux d'allocation. — Le Conseil fixe à 15 francs par mois le nouveau taux de l'allocation aux familles nombreuses, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1923.

Hôtel de Ville, Bureau du maire et des adjoints. — Le Conseil autorise M. le maire à traiter de gré à gré avec M. Riboulet, rue de Paris, pour une fourniture de meubles et objets divers nécessaires à l'installation du bureau du maire et des adjoints. La dépense est évaluée à 8.000 francs.

Immeuble Graugeneuve : location de la Halle aux Grains. — La Halle aux Grains étant devenue vacante par suite de l'expiration du bail avec M. Varenne, locataire, il a été fait un appel d'offres qui a provoqué deux nouvelles propositions. M. Gaillard-Clair, négociant à Vichy, a offert le prix le plus élevé, 5.000 francs. Le Conseil autorise M. le maire à signer le bail à intervenir.

Marché-Couvert : adjudication. — Il a été présenté par les locataires des magasins et pavillons du Marché-Couvert une requête par laquelle ils sollicitent une nouvelle prorogation d'un an, jusqu'au 31 décembre 1923, aux conditions fixées par expertise de février 1925, et sous réserve de l'application éventuelle du bénéfice des lois et règlements qui pourraient intervenir durant cette période de location.

Il est exposé au Conseil que devant l'impossibilité de faire aboutir, avant le 31 décembre 1923, la loi fixant les rapports entre les propriétaires et locataires, la commission de législation civile et criminelle, d'accord avec le gouvernement, a soumis un projet de loi tendant à proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1926 les dispositions des lois sur les locaux à loyers des 31 mars 1922, 29 décembre 1923, 2 août 1924 et 24 avril 1925.

M. Méchin, adjoint délégué du Marché-Couvert, signale que les villes ne sont pas passives au droit commun, que, de plus, il appartient aux locataires du Marché de faire valoir leurs droits éventuels en temps utile, et que rien ne s'oppose, en fait, à l'adjudication qui a été décidée par la délibération du 20 novembre 1922.

Le cahier des charges, qui a été établi à cet effet, contient toutes réserves pour le cas où les locataires obtiendraient une prorogation avant la mise en adjudication.

Avec les délais d'approbation et de publication, l'adjudication sera fixée, vraisemblablement, après le 1<sup>er</sup> janvier 1923. A cette époque, les droits des pétitionnaires seront légalement établis et l'administration communale aura la faculté de prendre toute décision que la législation nouvelle pourrait imposer.

En conséquence, le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de maintenir dans toutes ses dispositions la délibération du 20 novembre 1922 et d'exprimer ses regrets que, dans les rues pavillonnaires et magasins du Marché-Couvert de ne pouvoir accueillir favorablement leur requête.

Impôts communaux : adjudication 1923-1927. — La dépense est évaluée à 17.000 francs. Le Conseil approuve le cahier des charges.

Rue Jean-Jaures prolongée. Eau potable. Lors de l'exécution des travaux de déboulement de la conduite d'eau potable de la rue Jean-Jaures prolongée, certains ouvrages qui n'avaient pas été prévus au traité, ont été exécutés d'urgence par M. Serpoulet, entrepreneur à Lyon. Coût : 4.352 fr. Le Conseil approuve.

Rue du Sénateur-Gacon : assainissement. Sur pétition, un groupe de propriétaires de cette rue a sollicité l'installation du tout-à-l'égout et de quelques becs de gaz.

La situation financière actuelle du budget communal ne permettant pas d'engager les dépenses nécessaires, le Conseil décide néanmoins de faire procéder à l'installation de becs de gaz. Dépense évaluée à 2.800 fr. (4 suite).

Pour un stade à Vichy

Le Tir aux Pigeons peut parfaitement convenir. Telle est la réponse qu'à faite cette semaine à M. Gaston Vidal M. Faure-Dujaric, l'architecte spécialiste consulté par lui.

Cette grande question ne semble donc pas traîner. M. Gaston Vidal a fait diligence et il est probable que dans quelques jours les plans provisoires et le devis d'exécution seront soumis à la Fédération sportive vichyssoise qui est présidée par le docteur Mourigaud.

Il est intéressant de citer les indications qui ont été données à M. Faure-Dujaric. 1<sup>o</sup> Piste cycliste et cimentée de 500 mètres à la corde, avec virages très relevés sur les indications données par M. Léon Breton, président de l'U. V. F. et l'U. C. I.

2<sup>o</sup> Inscrite dans la précédente : piste pédestre de 450 mètres à la corde, avec largeur de 6 couloirs. Cette piste dont le tracé a été calculé par MM. Faure-Dujaric et Avé sera très vite.

Inscrite dans la précédente : un terrain pour la pratique des sports suivants : football, rugby, concours athlétiques, basketball hockey.

4<sup>o</sup> Une tribune couverte pour 50.000 personnes et des gradins pour 15.000.

5<sup>o</sup> Entrée, lavabos et douches, vestiaires. Ce projet sera soumis comme base de discussion à la commission, qui se réunira à cinq heures du soir, dans la salle des réunions du conseil municipal.

Nous pouvons ajouter, d'autre part, que des subventions seront assurées en cas d'accord.

Reste maintenant à obtenir l'adhésion formelle des propriétaires du terrain. Nous ne pouvons pas croire qu'ayant à mettre en parallèle le Tir aux Pigeons, qui peut être déplacé facilement, et l'amélioration physique et morale de la jeunesse vichyssoise, on puisse hésiter un seul instant.

Il restera au conseil municipal à tenir ses promesses. Nous sommes assurés qu'il n'y manquera pas.

SAINTE-PURQUIEN-SUR-SOULE

Etat civil : — Roland Guerrier, la Calfraite; Marie-Louise Fournet, faubourg National; Suzanne Bonnaud, rue Pau-Bert; Jeanne Meunier, la Pelle; Nicolas Suiving, rue du Moulin. Publications de mariages, Jean-Baptiste Reynaud, docteur à Deux-Chaises, et Jeanne Pétillot, faubourg Palnet; Adolphe Bouvet, cultivateur au Chambon-de-Bayot, et Sylviane Maurer, les Pâtis.

Mariages, Gilbert Ranel et Jeanne Guilloumard; Fernand Bertrand et Hermance Prioux. Décès, Gilbert Dagon, 70 ans, route de Varennes; Marie Margellon, veuve Lourdain, rue Beaujeu; Marie Rollin, veuve Blancheton, 69 ans, boulevard Leclerc-Hugot; Jeanne Héglouin, veuve Steiner, 87 ans, rue de Belfort; Jean Paul, 75 ans, Asile de vieillards; Marie Thobaty, veuve Perret, rue Beaujeu; Etienne Berthoin, 81 ans, cultivateur à Breux.

YZEURE Conseil municipal. — Le conseil municipal d'Yzeure, réuni dimanche sous la présidence de M. Baudron, maire, a décidé à l'unanimité l'acquisition du café Bleu et de ses dépendances, aux Bataillons, afin d'agrandir, par la démolition de cet immeuble, la place de la République.

Le prix d'achat, 48.000 francs, sera versé en deux annuités.

Le conseil a d'autre part, établi un rôle supplémentaire de pensions.

Ces deux décisions se bornent l'ordre du jour de la séance.

NIÈVRE

NEVERS Les élections à la Chambre et au Tribunal de commerce

Chambre de Commerce 1<sup>re</sup> catégorie. — MM. Bruleter, de Burine, Sain Thévénin 2 voix, élus. 2<sup>e</sup> catégorie. — Louis Bonafoux, André Walter, 22 voix, élus. 3<sup>e</sup> catégorie. — Albert Beau 36 voix, élus. Tribunal de Commerce Election du président : M. Bonafoux, 82 voix, élu. Juges titulaires. — MM. Henri Chuet, 82 voix, Durand, 83 voix, élus. Juges suppléants. — Nougaret, 84 voix; Bompy, 83 voix; Donadieu, 80 voix, élus.

Une victime de la boursaque. — Hier, vers 17 heures, un arbre de chasse à la Gare, qui menaçait ruine depuis quelques temps et qui la violence du vent faisait osciller d'une façon inquiétante du être abattu. Des ouvriers d'une entreprise voisine en vinrent facilement à bout à l'aide d'une corde fixée aux plus hautes branches. Un service d'ordre maintenait les curieux assez nombreux. La circulation ne fut interrompue que quelques minutes.

Consultation des nourrissons. — En raison des fêtes de Noël, la consultation des nourrissons, qui devait avoir lieu rue de Gonzague, le samedi 23 courant, est reportée au deuxième samedi de janvier.

Pantlan-la-Tulipe Cette semaine à Ciné-Parc

Trouvailles. — Réclamer à : M. Compain, 34, rue de Mousseu, une chemise de chasse; M. Siméon Moreau, 2, rue des Faïenciers, un chapelet; M. Camille Cassiot, 2, rue des Ratoires, une fourrure pour enfant; M. François Laforge, 11, rue de la Raie, un couteau de poche; M. Jean-Marie Gauthier, 12, rue de Loire, un portefeuille contenant une certaine somme; au bureau de police, une lettre sous enveloppe; un sac à main contenant une petite somme, un billet de chemin de fer et un chapelet. — Réclamer aux Stocks, 11, rue du Champ-de-Foire, une certaine somme d'argent et un parapluie.

CLOS SAINT-JOSEPH La fête familiale annuelle de l'Arbre de Noël aura lieu dimanche prochain 27 décembre, à 16 heures, au Clos.

On recevra avec reconnaissance les jetons et francs qu'on voudra bien envoyer, et d'avance, on remercie toutes les personnes qui chaque année aident au succès de cette fête.

EMPLOIS DE GARDIENS DE LA PAIX Des emplois de gardiens de la paix à Nevers étant susceptibles de devenir vacants incessamment, les jeunes gens, titulaires de services militaires, âgés de moins de 30 ans, âgés de services pendant la guerre s'ajoutent pour le décompte de l'âge, qui désirent poser leur candidatures devront adresser d'urgence leurs demandes à M. le maire de Nevers.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être de constitution robuste et d'une taille de 1 m. 60 minimum.

Ils devront fournir les pièces suivantes : bulletin de naissance; certificat de bonnes vie et mœurs; copie certifiée des états de service militaires. Le casier judiciaire sera demandé par l'administration.

Avantages : traitements de 5.400 à 7.500 fr. charges de famille en plus et tenues gratuites. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le commissaire de police.

ÉTRENNES A l'occasion du Noël An, nous tenons à la disposition de nos lecteurs de superbes coffrets de parternerie, au prix de :

Grands coffrets, 5 pièces..... 13 francs Petits coffrets, 3 pièces..... 12 francs S'adresser aux bureaux de « Paris-Centre », 24, avenue de la Gare et à M. Dupré, 89, rue du Commerce.

HOTEL DE NIÈVRE RÉVEILLON Soupers à 10 et 15 francs ON DANSE! ON peut dès maintenant réserver ses tables

A L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN La Maison PLACIDET 23, rue du 14-Juillet, 61, rue de Nièvre

Mettra en vente un assortiment de : CRUSTACES CUITES ET CRUS Homards, langoustes, langoustines, crabes, Coquilles Saint-Jacques

Escargots bouchés et préparés par la maison HUITRES PORTUGAISES 2 fr. 25 et 3 fr. 75 la douzaine

Prix spéciaux pour hôtels et restaurants P. S. — Mercredi et jeudi, vente de marée fraîche depuis

2 fr. le demi-kilo

AU CARILLON 88, rue du Commerce NEVERS

Nous informons notre fidèle et nombreuse clientèle, que le magasin restera ouvert toute la journée, les dimanches et jours fériés, jusqu'au 15 janvier.

Un choix important dans un grand nombre d'articles sera exposé.

MAISON LA MIEUX ASSORTIE ET LA PLUS REPUTÉE DE LA REGION pour la qualité de ses articles et la modicité de ses prix.

Votre visite nous sera toujours agréable et le meilleur accueil vous est réservé.

UNE QUESTION SE POSE ! OU ALLER RÉVEILLONNER ? L'endroit est tout indiqué : Chez GALETT le successeur à Coquillat 8, rue Saint-Vincent

Le menu sera choisi. Huitres, Pâtis. Les vins se placent dans les meilleurs de la région. Une agréable surprise sera offerte à chaque réveillonneur.

HOTEL DE FRANCE ET GRAND HOTEL NEUINS

à nuit de Noël RÉVEILLON dans le grand hall de l'hôtel

Prix : TRENTE FRANCS Orchestre Jazz — Rétenez sa table

Les personnes qui désirent faire un RÉVEILLON doit elles se souviendront, sont prévenues qu'à la SOURIS BLANCHE les fins gourmets trouveront un dîner préparé par la Maison qui sera à la hauteur de la circonstance, et les danses à l'heure de la nuit aux sons de l'amusé BLACK GATT JAZZ.

Tous à la SOURIS BLANCHE pour fêter Noël, c'est le rendez-vous chic des gens qui s'amuse!

Conseil général de la Nièvre

la séance de nuit de dimanche

Il est minuit quinze lorsqu'enfin le public est admis à pénétrer dans la salle des séances, les conseillers délibèrent depuis longtemps. Dès 22 heures, le couloir voisin de la salle présente une certaine animation, qui va en diminuant à mesure que l'heure s'avance. La séance privée n'en finit pas. La discussion roule sur le relèvement des traitements du personnel de la préfecture et celui de l'Asile de La Charité. En y joignant le personnel vicinal et celui du sanatorium de Pignélin, il s'agit là d'une dépense de plus de dix millions. On demande l'assemblée met le temps à faire face.

le réajustement des traitements des agents départementaux

Le président donne la parole à M. de Thoury pour l'exposé des conclusions de son rapport sur le réajustement des traitements des agents départementaux. La commission spéciale chargée de cette étude a envisagé d'autre part les compressions de personnel compatibles avec le bon fonctionnement des services. Le rapport indique que les indemnités pour charges de famille seraient les suivantes : 540 fr. pour le premier enfant, 720 pour le deuxième, 1.080 pour le 3<sup>e</sup> et 1.200 pour le 4<sup>e</sup> et les suivants.

La commission a, d'autre part, jugé nécessaire d'adopter pour tous les principes de l'échelle mobile. M. de Thoury donne ensuite lecture des modifications apportées au traitement de 1914, toujours majoré de 10 %. Les nouveaux traitements s'établissent comme suit : Chefs de division, de 16.000 à 20.000 fr.; chefs de bureau, de 12.000 à 16.000 fr.; rédacteurs principaux, de 8.000 à 12.000 fr.; rédacteurs adjoints, de 6.000 à 8.000 fr.; stagiaires et auxiliaires, de 1.500 à 3.400 francs.

En ce qui concerne les compressions, aucune n'a été proposée dans le personnel de la préfecture même. La commission propose donc le maintien du « statu quo ».

Par contre, elle juge suffisant de maintenir les emplois seulement au lieu de six au bureau de l'Asile de La Charité. La suppression financière s'établirait ainsi pour l'année 1925 : titulaires, auxiliaires, assimilés et services annexes : 72.357 fr. Les crédits ouverts au budget s'élevaient à 93.450 fr., d'où il résulte un insuffisance à couvrir se serait de 173.890 francs.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées, sans débat.

Asile de la Charité

Le docteur Fié donne connaissance de la nouvelle échelle de traitements du personnel de l'Asile de la Charité. Elle est fixée comme suit : médecin directeur et médecin chef : de 19.000 à 22.000 fr. Receveur-économiste et secrétaire de direction : de 11.500 à 14.500 fr. Commis de bureau et aux écritures : de 6.000 à 9.200 fr. Surveillants et surveillants-chef : 9.100 fr. Sous-surveillants et assimilés : 7.600 fr. Chefs d'atelier : 7.600 fr. Cocher, jardinier, etc., 1.800 fr. Infirmeries ou infirmières : 1.800 fr. Concierges : 1.800 fr. La répartition financière résultant de cette nouvelle échelle accuse un reste à couvrir de 154.360 fr. pour 1925 et 214.250 fr. pour 1926.

Les conclusions du docteur Fié sont adoptées.

M. de Thoury va ensuite donner lecture de l'ordre intéressant le personnel de Pignélin, mais des modifications y ayant été apportées au cours de la discussion, il demande le renvoi au lendemain.

Après une question posée par M. Bondoux au sujet de certaines lignes d'autobus dont l'avenant est à renouveler, la parole est à M. Roussillon au nom de la commission chargée d'examiner les revendications du personnel de Pignélin.

La suite de ce rapport, le conseil se prononce en faveur de l'autonomie financière du sanatorium. Après des observations présentées par M. le préfet et plusieurs conseillers, une proposition est faite par le docteur Leboeuf est adoptée. Elle est en substance :

« Le conseil décide l'autonomie du sanatorium de Pignélin, conformément à la loi et demande à M. le préfet de faire toutes démarches utiles pour qu'elle devienne effective le 1<sup>er</sup> janvier 1923. »

Le paiement des rappels

Les nouvelles échelles de traitements des agents départementaux partant de 1923, il y a lieu d'envisager le mode de paiement applicable aux rappels qu'elles entraînent. Leur total s'élève à 237.000 francs.

M. de Thoury rapporteur, préconise l'échétonnement du paiement de ces sommes sur les trois années 1927, 28 et 29, dans le but de ne pas grever davantage le budget 1926 et éviter l'imposition de bail nouveaux centimes additionnels, qui s'ajoutent aux 28 centimes déjà prévus, qui forcerait le contribuable à verser 46 centimes.

M. Gay propose le paiement des rappels en 4 annuités commençant en 1926.

Pour les raisons que nous venons de citer, M. de Thoury et de Jouvenel s'opposent à cette proposition que M. Gay retire, du reste. Ces conclusions sont alors adoptées.

Moyens financiers

Service vicinal. — M. de Thoury demande tout d'abord au conseil de se prononcer sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu de créer des ressources spéciales pour le service vicinal en 1927.

Il préconise à cet effet le relèvement du tarif de rachat des prestations en nature.

M. Gay est hostile à cette proposition et demande le vote de nouveaux centimes additionnels. Le président met aux voix le principe des ressources à créer qui est adopté.

La proposition de M. de Thoury l'emporte sur celle de M. Gay par 15 voix contre 2.

Pour les raisons que nous venons de citer, M. de Thoury et de Jouvenel s'opposent à cette proposition que M. Gay retire, du reste. Ces conclusions sont alors adoptées.

M. de Thoury présente ensuite des revendications émanant des cantonniers et chefs-cantonniers du service vicinal, retraités antérieurement à 1920, qui demandent le relèvement du tarif de leur traitement.

La question est renvoyée à M. le préfet pour étude et sera discutée à la session d'avril prochain.

M. le docteur Leboeuf intervient en faveur des cantonniers malades qui, non retraités, ne peuvent reprendre leur travail et voient au bout de 4 mois leur salaire entièrement supprimé.

M. de Thoury s'associe au docteur Leboeuf et M. Leguay, en chef, consulte, répond que le règlement prévu dans ces cas d'allocation de secours spéciaux.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à midi.

La session est close. G. K.

Pantlan-la-Tulipe Cette semaine à Ciné-Parc

VENTE DE POMMES DE TERRE

Le maire informe ses concitoyens que demain mercredi 23 décembre, de 9 à 11 heures, et le soir de 17 à 18 heures, la municipalité fera vendre au marché Carnot, des pommes de terre de première qualité (pomme jaunes de Bretagne) au prix de 7 francs le double-décaltre (boisseau) et 3 fr. 50 le décalitre (douce).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES

La Société Générale des chemins de fer Économiques a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1923, la halte de Pétigny est ouverte au service P. V. pour wagons complets manutentionnés par le public, à l'exclusion des chevaux, bestiaux et voitures.

Commencement d'incendie. — Un court-circuit a provoqué un commencement d'incendie dans l'appartement de Mme Fournier, mercière, 14, rue de la Pelletierie. Les ouvriers de l'usine à gaz prévus aussitôt, ont coupé le courant et le feu, qui s'était communiqué à la peinture, a été rapidement éteint avec quelques seaux d'eau. Les dégâts sont insignifiants.

Etat civil : Naissances. — Yvette Revallier, boulevard de la République, 3; Marie Saudou, rue de Paris, 10; Geneviève Duchemin, 8 ans, rue de Fourchambault; Geneviève Pelletier, rue de la Chaussée, 7; Lucienne Rabate et Geneviève Rabate, rue de Marzy, 50; Paul Martial, rue de la Boulerie, 13. Décès. — Charles Barne, 34 ans, agent de police, veuf de Marguerite Bellier, Fd'Ally, Faure, 61; Louis Lauger, 65 ans, retraité du chemin de fer, époux de Laurence Papavoine, rue des Chauvelles, 12; Jean-Baptiste Barillet, 72 ans, ancien représentant de commerce, rue de Paris, qui s'était communiqué, 51 ans, banquier-orthopédiste, époux de Suzanne Mège, rue Saint-Etienne, 7.

Publications de mariages. — Charles Diry, employé au P.-L.-M., rue de Verdun, 1, et Marie-Louise Lallier, 18 ans, rue Maurice Montagne, Marché des logs au 13<sup>e</sup> dragons à Houilles (S.-O.), et Marie Arnom, petite rue du Rivage.

GAZELLE

Gaîté de Vauzelles. — Le jeudi 22 décembre, à 21 heures, grand bal de nuit.

Le orchestre de la Gaîté de Vauzelles se fera entendre pendant la soirée.

Le comité d'organisation invite toutes les familles de la Cité à assister à cette fête.

A 15 h. 30 grand bal. Prix d'entrée 2 fr.

Pantlan-la-Tulipe Cette semaine à Ciné-Parc

Accident. — Un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit samedi dernier, à 10 heures, sur le boulevard de Vauzelles, au carrefour de la rue de la Gare et du Pont du faubourg d'Allier.

Deux Décaïzos passant à cette heure, à cet endroit rencontrèrent un attelage sans conducteur. Pensant que celui-ci s'était arrêté dans un des cases situés sur le quai, ils prirent le cheval par la bride pour rechercher le conducteur. Au restaurant des Halles, un consommateur déclara avoir vu passer par sa devanture, le même véhicule avec un homme sur le siège. Nos Décaïzos reprirent le trajet effectué au compagnie de deux autres consommateurs, pour continuer leurs recherches.

Arrivés en face du café des Courris, ils entendirent des plaintes. S'étant approchés, ils trouvèrent un homme étendu de la voie, sur le trottoir et portant des contusions à la tête et aux mains. Il déclara se nommer Béguet, 45 ans, demeurant à la ferme de l'École, commune de Saint-Germain-Chassagne, revenant de la gare et rentrant à son domicile.

Le docteur Roguemeau appelé, décida de le transporter chez lui, pendant qu'on renvoyait l'attelage à l'hôtel Giblet. Le blessé, après examen du docteur, ne fut pas admis à l'hôpital. Nos Décaïzos, reprirent le trajet effectué au compagnie de deux autres consommateurs, pour continuer leurs recherches.

MUILLON-ENGILBERT

Las de la vie, il se pend. — Dimanche dernier, M. Charpentier, dépourvu de la vie, s'est pendu dans son grenier. La gendarmerie enquête.

SAINTE-SAUVE

Arbre de Noël. — Le comité du syndicat d'initiative organisé avec l'aide de M. de Thoury, a fait planter une magnifique arbre de Noël, vendredi 22 décembre, salle de la mairie.

Entrée gratuite à partir de 13 h. 30 : à 14 h. 30, distribution de fougues et de friandises par le comitonné local.

Tous les petits Sainte-Sauve (jusqu'à 12 ans) sont conviés à cette petite fête de famille.

MÈRES DE FAMILLE, Une boîte de 100 Comprimés

ASPIRINE "USINES DU RHÔNE" est indispensable chez vous.

Accident de travail. — En puisant de l'eau, le jeune Franck Rougeron, 15 ans, domicilié à M. Sennepin mélayeur à la Croix-des-Veslins, s'est fait une entorse tibio-tarsienne droite.

Simple police. — Dans sa dernière audience, le tribunal de simple police a prononcé 39 amendes de 1 à 5 francs, pour contraventions diverses.

René Neveu, qui avait donné une fausse adresse en vue de se soustraire à la contravention, a été condamné à 5 francs d'amende.

Dans la gendarmerie. — M. Borne, gendarme à Dornes, a obtenu le n<sup>o</sup> 1 au classement pour chef de brigade dans la légion.

Etat civil : Jean Audin, cultivateur, et Marie Ducher. Décès. — Victor Caillot, 51 ans, cultivateur; Marguerite Dauvillière, veuve Thureau.

Mort subite. — Surpris de ne pas voir M. Julien Cornette, 32 ans, mécanicien, place Saint-Cyr, plusieurs de ses voisins entrèrent chez lui et le trouvèrent étendu sur son lit tout habillé et ne donnant plus signe de vie.

Mandé aussitôt, M. le docteur Rivallan, ne put que constater le décès dû à une embolie.

Naissances. — Maurice Pourcher; Marcel Pautrat; Jacques Duban; Marie-Louise Denizot; Pauline Gaudry; Antonio Machado.

Publications de mariages. — Albert Charisolo, cultivateur à Entraïns, et Adrienne Breugnot à Entraïns; Alexandre Finalette à Entraïns, et Renée Delapierre à Bony; Auguste Coste, à Entraïns, et Lucienne Dupont à Corvol-Embernard.

Décès. — Adeline Jouine, veuve Dupré, 60 ans; André Martin, 2 mois; François Michot, 69 ans; Rosalie Lecœur, sur veuve Fougere, 82 ans; Augustine Laudinet, 66 ans; Maurice Duméz 20 ans (transcription).

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

CHER LOIRET

BOURGES PITHIVIERS

Au Conseil municipal

Le conseil s'est réuni en séance extraordinaire vendredi dernier, à 20 h. 30, sous la présidence de M. Donon, maire, et a pris les décisions suivantes :

— M. le maire expose l'utilité de la création d'une caisse des écoles, qui pourrait fonctionner, dès l'année prochaine, et d'une cantine scolaire.

Le conseil adopte le principe de cette création.

— Adopté également un projet de construction d'un caveau provisoire, dans le nouveau cimetière, lequel pourra contenir huit corps, un annexe sera construit pour le dépôt des ossements. Adopté.

M. le Maire fait connaître que les insinuations dans le nouveau projet, commenceront dès le mois de juillet 1923.

— L'enquête ouverte au sujet de la suppression du sentier de Venoulles ayant amené des protestataires, le Conseil décide de revenir sur sa précédente délibération et maintient ce sentier.

— Sur demande de M. le maire qui revient sur le succès obtenu par le récent concours d'apprentissage, le Conseil décide la création d'un cours d'enseignement technique au travers duquel M. Claudiou, ingénieur au tramway en sera chargé.

École maternelle. — M. le maire fait observer que des inconvénients multiples s'opposent à la construction de l'école maternelle sur son emplacement actuel; il propose un nouvel emplacement, au fond de la place des Bornes.

A mains levées, le Conseil déclare renoncer à l'emplacement précédemment choisi et renvoie le nouveau projet pour étude.

— La Société d'Énergie Industrielle demande l'installation d'un support place du Hamel; le Conseil refuse étant donné que cette Société avait promis d'installer un troisième transformateur dans le quartier de Fricambault.

— Décide l'élargissement du chemin de Bouzonville jusqu'au nouveau cimetière.

Au musée. — Dimanche dernier, sur l'invitation de l'Académie d'histoire, conservateur du musée de Pithiviers, M. Donon, sénateur-maire adjoint, la commission spéciale du conseil municipal pour le musée et la société

SAONE- & LOIRE YONNE AUXERRE

REUNION DE LA LIGUE DES PATRIOTES
Dimanche, à 14 heures, a eu lieu, sous la présidence du général Defontaine, la réunion organisée par la section auxerroise de la Ligue des Patriotes. La salle du théâtre municipal était comble.

Medecin et pharmacien de service. - Vendredi, pour de Noël, M. le docteur Breuille, M. le pharmacien, pharmacie Scagella, quai Henri-Ragobert.

CHALON-SUR-SAONE
LE PRIX COGNAC A UN CHALONNAIS
M. Desvignes, né en 1890 à Chalon, père de 6 enfants au dessous de 4 ans, vient d'obtenir un prix Cognac de 10.000 francs.

SENS
Reunion des A. P. G. du Sénonais. - Les A. P. G. se réuniront le 27 décembre, à 14 h. 30, à l'hôtel de ville.

Etat civil. - Naissances. - Edmée Lacomme; Denise Saubin; Charles Fréleux; Joseph Owsiany; Georges Moisson; Lucette Poirault; José Martin; Jean Bellot.

La CREME de ma REINE
est la REINE des CREMES
EN VENTE PARTOUT J. Lesquendieu, Paris.

LE CREUSOT
BRULE PAR DU METAL EN FUSION
Au cours de son travail, un fondeur des aciéries de Breugnot, M. Antoine Perrot, 50 ans, demeurant aux Sept-Ecluses, a été atteint par une projection de fonte en fusion et brûlé profondément au dos et à la cuisse gauche. Il a été conduit à l'hôtel-Dieu où il est resté en traitement.

Echos du bal de la Section électrique. - Le bal donné par l'Amicale des ouvriers de la section électrique, au salon des sports, a obtenu un grand succès. La salle avait un aspect vraiment féerique.

Union gymnique. - La société annonce à ses membres honoraires et aux amis de la section, gymnastes, que son grand concert annuel aura lieu le samedi prochain, à la salle des fêtes du boulevard Saint-Quentin.

Mortel accident de chasse. - Un propriétaire de Chaudenay, M. Charles Talon, ancien houlanger à Chagny, s'est tué accidentellement à la chasse. Il se servait de son fusil comme bâton d'appui pour descendre des terrains glissants, quand il tomba. Le coup partit en M. Talon fut atteint au côté droit. C'est sa femme qui découvrit son cadavre à 80 mètres de son habitation.

Mort de congestion. - M. Beauregard, marchand de chiffons, rue de la Ferté, a été frappé d'une congestion occasionnée par le froid.

Emprunt communal. - La commune émet un emprunt, rapportant 7 % d'intérêt. Les obligations seront de 500, remboursables par tirages

PARIS-CENTRE Avis mortuaires

Le service religieux et l'inhumation de Monsieur Pierre IMBART de la TOUR
Membre de l'Institut
Chevalier de la Légion d'honneur
aura lieu à Fléty, sa paroisse, le jeudi 24 décembre 1925, à 10 heures.

Monsieur Jules MELOT
Négociant
décédé en son domicile, Grande-Rue, à La Charité, le 20 décembre 1925, à l'âge de 50 ans.

Monsieur Léon BARILLER
décédé, à l'hôpital de Nevers, le 20 décembre 1925, dans sa 73e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Monsieur Louis PERREAU
Quincailleur
décédé, en son domicile, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), le 20 décembre 1925, dans sa 58e année.

Monsieur Emile HAYE
décédé, en son domicile, à Moulins-Engilbert, le 21 décembre 1925, dans sa 66e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Madame veuve CHARTER
Née Jeanne CHAMPIONNAT
décédée, au domicile de ses enfants, à Dampigny, commune de Billy-Chevannes, le lundi 21 décembre 1925, dans sa 77e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Madame veuve AGULLON
sa vieille gouvernante, âgée de 82 ans, qui a été si dévouée pour lui pendant plus de trente ans, et qui s'est éteinte chez lui après une courte maladie de 8 jours. Il a été aussitôt vivement touché des témoignages de sympathie qu'il a reçus en cette douloureuse circonstance.

Paray-le-Monial
Ligue patriotique des Français. - Dimanche dans la soirée, la Ligue patriotique des Français avait convoqué ses adhérents à la salle des œuvres. Un rapport sur la marche de l'association a été fait à l'assemblée.

Autun
Fête enfantine. - L'occasion de Noël, les établissements Marcel Ducrot, ont offert le vendredi 23 décembre, à 14 heures, une fête enfantine destinée aux enfants de leurs ouvriers et employés.

Athlétisme. - Les jeunes gens désireux de pratiquer l'éducation physique, la préparation militaire et les sports athlétiques peuvent s'adresser le mardi, jeudi, à 20 heures, et dimanche, à 9 h. au club athlétique autunois, rue Bulliot, (salle de gymnastique du collège).

MOTEUR ELECTRIQUE SINGER
Consommation de courant insignifiante
15 jours à l'essai sans engagement

Remerciements
M. Mélieux, de Feuille, remercie sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de son père, M. Agullon.

Un homme que le mauvais sort n'a cessé de poursuivre. Je suis entouré de trames. Je ne fais que rencontrer des embûches. Le monde entier est ligé contre moi.

LA VIE AGRICOLE CONTRE LES AIGREURS DE L'ESTOMAC

BEAUREPAIRE. - On cotait : beurre, 7,25 à 7,75 le kilo; œufs, 9 à 9,50 la douzaine; lait, 0,50 à 11 fr. la paille; gros poulets, 25 à 32 fr.; poules, 17 à 24 fr.; canards, 15 à 18 fr. pièce; dindes, 40 à 50 fr. pièce; gros lapins, 20 à 28 fr. pièce; moyens, 14 à 18 fr.; lièvres, 3 à 6 fr.; chapons et marrons, 4,50 à 2,25 le kilo; pommes, 1,50 à 2 fr.; noix, 4 à 4,50.

LE CREUSOT. - On cotait : viande au kilo : veau, 8 à 11 fr.; mouton, 10 à 11 fr.; porc, 11 à 12 fr.; lapin, 5 à 6 fr.; œufs, 9 à 10 fr. la douzaine; canards, 26 à 32 fr.; laitière : vaches, 10 à 15 fr.; lapins domestiques, 9,50 le kilo; beurre, 16 à 18 francs le kilo; œufs, 9,50 la douzaine; pommes de terre, 0,60 le kilo; choux cabus, 1 fr. le kilo; choux-fleurs, 2 à 3 fr. pièce; carottes, 1 fr. le kilo; haricots en grains, 2,50 le kilo.

MONTLISON. - Quinqua coté par le froid, qui d'ailleurs s'accentue dans la matinée au dégel, la foire de Noël, nous a valu un nombre inusité de visiteurs.

YONNERRE. - On cotait : veaux, 10,50 le kilo; moutons, 11,50 le kilo; porcs, 11,50 le kilo; agneaux, 13,10 le kilo; poulets, 35 à 38 fr. la paire; canards, 33 à 36 fr. la paire; pigeons, 10 à 12 fr. la paire; perdrix rouges, 7 à 9 fr. la paire; lièvres, 20 à 40 fr. pièce; lapins de garenne, 8 à 9 francs; dindes, 35 à 40 fr. la paire; œufs, 6 à 8 fr. la douzaine; poissons de rivière, 7 à 12 fr. le kilo; beurre, 17 à 18 fr. le kilo; œufs, 8 à 9 fr. la douzaine; crème, 1,25 le litre; fromages, 2,50 à 4,50; croûtes, 1,25 à 1,50 pièce; lait, 0,50 le litre; pommes de terre, 0,55 à 0,65 le kilo; oignons, 0,85 à 1 fr. pièce; carottes, 0,55 à 0,60 le kilo; navets, 0,50 à 0,60 le kilo.

VIANDES. - Cour moyen au kilo : Bœuf. - Quart derrière, 1e qualité, 9,00; aloyau, 1e qualité, 10,50; paleron, 1e qualité, 7,50.

BOURSE DU COMMERCE
SECRES. - Courant, 221 payé; prochain, 223,50 et 224 payé; 3 de janvier, 226,50 payé; 8 de mars, 232 à 232,50 payé. Cote officielle, 220,50 à 221,50. Tendence ferme.

ALCOOLS. - Courant, 765 nominal; prochain, 780; 3 de janvier, 785; 8 de mars, 790. Cote officielle, 780. Tendence soutenue.

BEURRES. - Le kilo : Charente, Poitou, 17 à 20; Touraine, 17 à 19,60; Normandie, 14 à 18,50.

POISSONS. - Le kilo : morue salée, 3,50 à 5,50; tanghes, 7,50 à 8,50; angilles, 2,50 à 4; brèmes, 3 à 5; brochets, 10 à 13; carpes, 4 à 8; goujons, 10 à 18; grenouilles, 1,15 à 1,4; perches, 3 à 6.

SEIGLES. - Courant, 98 nominal; prochain, 99 nominal; janvier-février, 100 nominal; 4 de janvier, 100 nominal; mars-avril, 100 nominal. Tendence calme.

AVOINES NOIRES. - Courant, 107,35 à 107,80; prochain, 108 nominal; janvier-février, 115,50 payé; mars-avril, 112,50 à 113,50. Tendence calme.

AVOINES DIVERSES. - Courant, 104 nominal; prochain, 104 nominal; janvier-février, 105 nominal; 4 de janvier, 106 nominal; mars-avril, 107 nominal. Tendence calme.

Si vous ne connaissez pas encore le Phoscao, envoyez-nous aujourd'hui même votre adresse et par retour du courrier, vous recevrez un double échantillon pour deux tasses de Phoscao.

Marché de la Villette
Gros bétail. On cote à la livre nette : Bœufs extra normands ou charollais, 4,50 à 4,70; bœufs blancs charollais, nivernais, berrichons, 4,20 à 4,45; bœufs blancs grossiers, 3,90 à 4,15; génisses charollaises, 4,40 à 4,75; ordinaires, 3,95 à 4,35; vaches, 3,95 à 4,35.

Moutons. On cote à la livre nette : Agneaux extra soudou, 6,50 à 7,30; moutons nivernais, bourbonnais, 5,40 à 6,20; berrichons tondu, 5,30 à 6,10; brebis tondues, 4 à 5,25.

Beufs. - 1e qualité, 8,00; 2e 8,10; 3e 6,60; extrême, 9,30. Amenés, 3.186; invendus, 880. Vaches. - 1e qualité, 8,00; 2e 8,00; 3e 6,40; extrême, 9,40. Amenés, 1.630; invendus, 160.

Beufs. - 1e qualité, 5,22; 2e 4,48; 3e 3,30; extrême, 6,02. Vaches. - 1e qualité, 4,68; 2e 4,09; 3e 3,30; extrême, 5,08.

Beufs. - 1e qualité, 7,06; 2e 6,38; 3e 5,11; extrême, 7,68. Moutons. - 1e qualité, 6,65; 2e 5,65; 3e 4,41; extrême, 7,54.

LA NATIONALE VIE (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat, fondée en 1830, offre aux rentiers en ces temps de vie chère, ses tarifs les plus avantageux qui soient actuellement autorisés, en même temps qu'une SECURITE ABSOLUE par les garanties que présente sa situation financière, résultat d'une gestion économique et prudente poursuivie pendant près d'un siècle.

Demandez tarifs et renseignements gratuits au siège social, 2, rue Pillel-Willi, à Paris, ou chez les agents généraux en province, et notamment à : M. PREVOST, 10, rue La-Fayette.

Si vous ne connaissez pas encore le Phoscao, envoyez-nous aujourd'hui même votre adresse et par retour du courrier, vous recevrez un double échantillon pour deux tasses de Phoscao.

Si vous ne connaissez pas encore le Phoscao, envoyez-nous aujourd'hui même votre adresse et par retour du courrier, vous recevrez un double échantillon pour deux tasses de Phoscao.

Si vous ne connaissez pas encore le Phoscao, envoyez-nous aujourd'hui même votre adresse et par retour du courrier, vous recevrez un double échantillon pour deux tasses de Phoscao.

Si vous ne connaissez pas encore le Phoscao, envoyez-nous aujourd'hui même votre adresse et par retour du courrier, vous recevrez un double échantillon pour deux tasses de Phoscao.

Si vous ne connaissez pas encore le Phoscao, envoyez-nous aujourd'hui même votre adresse et par retour du courrier, vous recevrez un double échantillon pour deux tasses de Phoscao.

Si vous ne connaissez pas encore le Phoscao, envoyez-nous aujourd'hui même votre adresse et par retour du courrier, vous recevrez un double échantillon pour deux tasses de Phoscao.

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE -45-
Le Maître de Ballantrae
Par R.-L. STEVENSON
Traduit de l'anglais par Théo VARLET
Mais il faut considérer que c'était moi-même qui avais essayé de le précipiter des bastings... au beau milieu de la mer; moi-même qui, peu auparavant, avais offert à Dieu un marche-train aussi simple, sincère, m'efforçant d'obtenir que Dieu se fit mon séide. Il est vrai encore que ma haine envers mon ennemi était considérablement atténuée.

Je suppose que vous n'avez pas à sortir. Non ? Je dois voir Sir William Johnson, mais je me tiendrai sur mes gardes. - Il resta une minute silencieux, puis, souriant : - Vous rappelez-vous cet endroit, Mackellar, - un peu avant Engles, - où le torrent coule très encaissé sous un bois de hêtres ? Je me rappelle y avoir été dans ma jeunesse - mon Dieu ! cela me fait l'effet d'une vieille ballade - j'étais à la pêche, et j'avais pris beaucoup de poisson. Oh ! j'étais heureux, alors. Je me demande, Mackellar, pourquoi je ne suis plus heureux, à présent ?

dans ma mémoire, et qui à l'époque me remplissait d'une sorte d'horreur. J'étais au lit, tout éveillé, lorsque je l'entendis monter l'escalier en titubant et en chantant. Mylord n'avait pas le don musical : son frère possédait toutes les grâces de la famille; aussi quand je parle de chanter, il faut entendre une sorte de mélodie élevée, intermédiaire à la diction et au chant. Il sort quelque chose d'analogue de la bouche des enfants qui n'ont encore appris à se contraindre; venant d'un homme mûr, cela produisit un effet bizarre. Il ouvrit la porte avec des précautions bruyantes; jeta un coup d'œil à l'intérieur, en arbutant de la main sa bougie; crut que je dormais; entra, déposa son bougeoir sur la table, et ôta son chapeau. Je le voyais en plein; une vive surexcitation fiévreuse bouillait dans ses veines, et il restait à sourire devant la bougie d'une façon contrainte. Puis il leva le bras, cligna des doigts, et se mit à se débattre. Ce faisant, il oublia ma présence et reprit sa chanson; et alors je compris les paroles. C'étaient celles d'une vieille complainte, « les deux corbeaux », indéfiniment répétées.

# La page de la Famille



## Pour le jour, pour le soir

Vous voilà intriguées par ces mots, mes sœurs lectrices, et pourtant ils s'imposent, comme vous l'allez voir. Je sais beaucoup de femmes élégantes qui doivent se contenter d'un manteau, aussi bien pour leurs visites d'après-midi que pour les heures qui suivent le dîner. Il le faut donc choisir vraiment « habillé » et nous allons tout au long vous présenter le modèle qui vous est spécialement dédié.



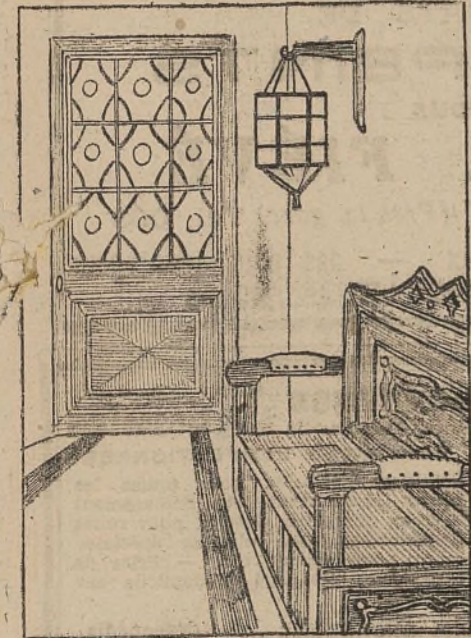
Un vêtement de ce genre rendra de grands services, surtout s'il est choisi en noir. Pour lui, on aimera les soieries mates, façonnées ou encore les diagonales brillantes ; le velours, lui aussi, occupe une large place dès qu'il est question de manteaux élégants, mais on ne néglige pas pour cela l'ottoman, ni les tissus genre « peau de soie ». Quelle sélection à faire parmi tant d'étoffes jolies !

Des combinaisons très heureuses sont ainsi permises et se verront bienvenues auprès de celles de mes lectrices ne disposant que d'une coupe de fourrure trop peu importante pour faire un manteau entier.

## AMEUBLEMENT L'Aménagement d'une Entrée

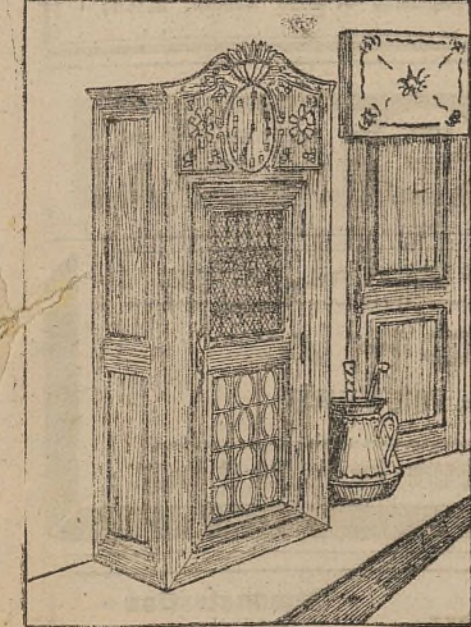
Comme la plupart des appartements modernes ne possèdent pas un vaste hall, mais le plus souvent une modesto antichambre, il semble nécessaire, aujourd'hui, de dire quelques mots sur ce sujet. Une chose doit vous diriger d'abord : les dimensions de cette pièce et aussi les meubles dont vous disposez.

Celle que nous avons dessinée ici pour



vous comprend pour tout mobilier une lourde languette formant coffre en noyer, avec bras et dossier ; puis une vaste armoire en noyer, elle aussi. Pour porte-parapluies, une jarre de cuivre se placera près de la porte.

Deux lanternes tendues de crétonne, suspendues à une potence, éclaireront la pièce,



à moins que vous ne préfériez leur substituer des torchères en fer forgé. Autant que possible, avez des portes garnies de vitraux de couleur ; toutes ces considérations d'ordre général étant étudiées, voyons maintenant comment arranger l'armoire tout simple en

## Feutre et Velours

Il est certain que ce dernier semble singulièrement rejeté dans l'ombre par le premier, si bien fait pour nous séduire. Feutre mat, « soleil » ou taupé se prêtent aux plus charmantes dispositions et se travaillent à l'égal du tissu le plus souple.

Drapés, plis, effets d'ailes, de palettes, liens nattés se voient appelés à orner le plus gracieusement du monde nos combinaisons simples ou élégantes. Il est aussi certaines configurations de découpes donnant d'heureux résultats,

couleur doublé de velours vert. Une écharpe de crêpe de Chine enveloppe le cou de celle qui porte avec tant d'élégance, sur notre groupe aimable, ce béret très net. Un feutre taupé de nuance corinthie n'est, agrémenté que par quelques plis dessinés dans sa calotte et dans sa passe et retenus au moyen d'une épingle de strass. C'est du feutre encore, mais vert cette fois, qui coiffe de façon si amusante le visage très parisien d'une jeune femme à cheveux bruns et courts. Un étroit ruban de

beige relevé d'une fantaisie en grosse marron, encadré étroitement le front et se roule pour composer un bord minuscule. A côté des fantaisies de plume, quelques garnitures de fourrure ont retenu aussi l'attention : taupe teinte, chat sauvage, disposés en motifs, ont rencontré un succès appréciable. D'ailleurs, la taupe de couleur fait aussi de gentilles toques rappelant un peu le béret. Il arrive parfois que le tissu ou le feutre dont est fait



alors le feutre se mélange au velours, au gros-grain, à la peau, et l'on obtient ainsi des résultats d'une originalité exquise. Ceci nous permet de rester dans la note de sobriété parfaite, tant appréciée actuellement.

Et, comme il convient, les nuances de nos chapeaux s'assortissent toujours aux tons de nos toilettes ; parfois cependant, on égaré les ensembles noirs à l'aide d'un feutre de teinte douce ou vive. Dans ce cas, l'écharpe, fidèle compagne de la femme, s'allie à la tonalité de notre coiffure.

La forme béret, amusante et jolie, a donné lieu à des créations fort intéressantes ; elle est représentée ici par un modèle de feutre noir relevé de velours de même

gros grain enserre sans aucune complication le pied de la calotte tandis que la passe se relève derrière.

Presque toutes les calottes se drapent ou se cabossent et marquent une tendance à la hauteur ; cependant, il est à peu près certain qu'un effet de ce genre trop exagéré n'aurait aucune chance de succès, car il vieillirait le visage et s'harmoniserait mal avec nos toilettes.

L'esprit de modération que nous aimons en toutes choses a inspiré ici un autre chapeau dont la garniture inattendue nous ravira. Il est fait de velours noir bordé à la passe d'une lame de velours violet, semblable au large ruban qui entoure la nuque, pour venir esquissier un large mont sur le devant de la calotte.

Pouvant accompagner une élégante toilette, ce feutre

le chapeau forme aussi l'ornementation. Nous en avons la preuve par la description d'un petit modèle bois de rose dont le feutre se double de velours du ton, à la passe. Celle-ci se continue par une bande passée dans une boutonnière et terminée par un trèfle de même velours découpé. Un autre chapeau de feutre « chataigne » s'éloigne résolument de la banalité par une gentille bordure gaufrée en soie de deux coloris : bleu turquoise et chataigne, le tout complété par un motif de même soufache dessinant des animaux héraldiques. Je vois en ce dernier modèle une source d'inspiration dont mes lectrices sauront à n'en pas douter, tirer profit.

PARISLETTE.

## Parures Éléantes

La coquetterie des petites filles est agréablement flattée quand on leur parle de leur toilette ; aussi ne doutez pas, mes chères lectrices, que les deux mignonnes dont vous voyez ici les silhouettes gracieuses, n'apprécient à leur juste valeur l'élégance et la grâce des exquis robes que leur maman a choisies pour elles. Par un raffinement de bon goût, recherchant une harmonie unissant les deux ensemble, on a dans le même tissu réalisées deux parures différentes et semblables à la fois.

Donc, pour l'une et l'autre, du crêpe Georgette d'un joli rose géranium, relevé de



plissés extrêmement fins dans la même étoffe légère. Mais, tandis que la grande sour se réjouit d'avoir des « godets comme maman », la plus jeune fillette n'est pas moins satisfaite des losanges de taffetas ton sur ton, montés par un point de broderie bleu Sèvres gagnant très heureusement sa robe. Cette nuance se retrouve sur la première création, car de minuscules roses en taffetas de ce ton ont été disposées en bouquets au sommet des points rapportés donnant l'ampleur.

De fait, la ligne qui reste très droite pour les tout-petits, s'inspire de la mode féminine en ce qui concerne les fillettes plus âgées et cette tendance s'accroît à mesure que l'enfant grandit, de sorte que la jeune fille morte, à peu de choses près, tout au moins pour les formes, les mêmes modèles que sa mère.

Puisque nous parlons des toilettes habillées pour nos chères petites, notons rapidement que le crêpe de Chine se substitue très facilement au crêpe Georgette en raison de sa solidité et que le taffetas se raréfie, conséquence directe de la quasi-suppression des robes de style.

Quelques mamans apprendront peut-être avec plaisir que, pour cérémonie, cortège de mariage ou visite élégante, on fait des ensembles de satin blanc, léger et souple, relevés de broderies en deux tons discrets, beige et marron par exemple, venant atténuer l'éclat du tissu dans une note de fine distinction.

## TRAVAUX D'A MATEURS

### Peinture sur verre, Imitation de vitraux

Voici une composition artistique et fort amusante qui garnira à merveille les vitres d'une entrée, d'un cabinet de toilette, voire d'une salle à manger rustique. Pour faciliter ce travail, dessinez le modèle choisi sur un papier transparent aux dimensions de la fenêtre ou du carreau, si la fenêtre est grande, on fait des esquisses en plusieurs parties. Collez cette feuille sur un verre à l'aide d'un ruban adhésif, du côté opposé à celui où l'on peint.



Grâce à la transparence du dessin, il sera aisé de voir les lignes à tracer. Vous aurez soin de passer le verre à l'alcool, car il doit présenter une parfaite netteté. Tous les matériaux et couleurs vous fourniront les produits nécessaires ; des vernis gras et transparents qui ne perdent pas leur teinte à la lumière.

Pour opérer un mélange afin d'obtenir une plus grande variété de tons, versez goutte à goutte la nuance la plus foncée dans l'autre. Ces tons de vernis deviennent plus clairs lorsqu'on y ajoute un peu de vernis flatant. La manière de procéder, très simple, s'apparente à l'aquarelle. Toutefois, un débutant fera bien d'éviter les dessins ombrés pour se tourner vers les tonalités franches, plates et régulières. Naturellement, plusieurs couches successives augmentent l'intensité du coloris.

On commence les contours d'un trait de vernis gras (voir Japon). Il est encore possible de mélanger du fixatif à bronzer avec de l'aluminium, mais les novices en l'art de la peinture sur verre s'abstiennent d'employer cette dernière combinaison. Les croquis ci-contre donnent une idée de ce que l'on peut réaliser dans ce genre, si l'on ne veut pas reproduire des dessins géométriques, pourtant fort en vogue actuellement.

## Pour vous, Monsieur Voici un Smoking

Le douzième mois de l'année, loin de souligner la mélancolie que l'on ressent toujours aux approches d'un an nouveau et inconnu, nous offre les fêtes de Noël et du Premier Janvier, impatiemment attendues par les petits et aussi par les grandes personnes, car elles sont précédées de délicieuses réunions embellies par la joie enfantine.



Ce déclin s'aggrave, en outre, pour notre plus grand plaisir, de fêtes, de dîners, où la gaité règne dans une ambiance élégante qui ne laisse pas que de nous charmer. Est-il une époque plus propice pour envisager la question toilette, ami lecteur ? Je ne le pense pas, aussi je vous ai destiné aujourd'hui ce smoking de drap de satin noir. Examinons-le ensemble, voulez-vous ? Ne trouvez-vous pas vraiment seyante cette coupe qui fait le veston très long et la taille marquée bas ? Suivant vos préférences, pour vos revets, vous pourrez choisir entre le satin noir et la peau de soie, tous deux du meilleur goût. Deux passepoils en satin garniront les poches en biais et dépourvus de pattes.

Il serait tout à fait joli de compléter cet ensemble par un gilet de satin d'une tonalité champagne adoucie, largement écharné et avec pointes aiguës. Il comportera trois boutons, mais, si vous le combinez de forme croisée, six boutons lui deviendront indispensables. Disons vite un mot du pantalon qui se fait actuellement droit, avec plis et bandes de soie. Puis occupons-nous des menus accessoires : chemises de soie crème à baguettes noires, escarpins vernis. Sur le col cassé, une nippée cravate noire moirée se noue d'une manière qui semble sans apprêt mais qui, en réalité, est la plus savante du monde.

## Travaux Feminins

### ENVELOPPE DE CHEMISE DE NUIT

Quand, en entrant dans une chambre, on aperçoit à la tête du lit la pochette ovale destinée à recevoir pendant le jour, la chemise de nuit, tout de suite on reconnaît une personne ordonnée. Saisissez donc, chères lectrices, l'occasion que nous vous offrons ici, pour compléter votre chambre à coucher par cette enveloppe simple et jolie, dont l'exécution est des plus faciles.



Munissez-vous d'un rectangle de toile, de quarante-deux centimètres sur quatre-vingt-seize, pliez-le en trois parties égales, réunissez-les deux avec une couture anglaise, placée de chaque côté pour former le sac. Le bord qui reste caché peut être terminé par un ourlet à jour. Sur le morceau libre, servant de rabat, vous reproduirez notre dessin, en l'emmenant tout d'abord à grande échelle d'exécution sur un papier pour le décalquer ensuite sur l'étoffe à l'aide d'un papier gras.

La bordure extérieure se coupe d'un feston muni de petits espaces d'un ou deux centimètres. La bande ajoutée s'obtient par de la broderie Richelieu, c'est-à-dire tout en point de feston, ronds et barrettes, tandis que les petits pois marqués à l'intérieur se font au plumetis. Trois boucles d'attache et trois brides ferment cette pochette.

Pour la bonne tenue de la broderie, je ne saurais trop vous recommander de ne la découper qu'après l'avoir entièrement terminée, lavée et repassée. Il est bon aussi, pour la solidité des barrettes, de lancer les brins en passant l'ouvrage par un fil tracé, aller et retour et de les broder toutes en premier lieu, afin de ne pas interrompre les festons du contour, pour qu'ils soient bien réguliers.

Après avoir occupé agréablement quelques soirées, cet objet charmant rejoindra la vue et ornera votre lit.

## JEUX D'ESPRIT

- ANAGRAMME**  
Si chez mon premier tu vas soulever,  
Pour lui proposer tes vers ou ta prose,  
Crains que te montrent sa mine morose,  
Il ne te repousse avec trop de...
- LOGOGRIPE**  
Plus ou moins bien chacun s'en sert  
On le rencontre en maint ouvrage,  
Reine des jardins, du bocage,  
Si belle en ton feuillage vert,  
Nulle fleur ne te vaut, je gage.
- CHARADE**  
Mon premier à chaque maison  
Sert de sûreté, de défense  
Sous mon deuxième, et non sans raison  
L'on peut parfois plier, je pense,  
A moins d'être mon entier  
Fait pour transporter mon dernier.
- LOGOGRIPE**  
Je forme plus d'un monument  
Célèbre par plus d'un poète,  
Mais si tu m'enlèves ma tête,  
Je palpète au souffle du vent.
- Solution des Jeux d'esprit parus dans le précédent numéro :**  
**ANAGRAMME.** — Lapin — alpin.  
**CHARADE.** — Chat — on — chaton.  
**LOGOGRIPE FANTAISIE.** — Abois — bois — bois abois.  
**METEGRAMME.** — Maison — saison — raïson.

